

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2018-043

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PUBLIÉ LE 21 MARS 2018

## Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES 40	
R75-2017-12-29-033 - Arrêté conjoint du 29 décembre 2017 portant cession d'autoris	sation
de l'EHPAD "La Chaumière fleurie" situé à POUILLON et géré par la Communauté	de
Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, au profit du CIAS du Pays d'Orthe et Arriga	ns sis
à Orthevielle (4 pages)	Page 3
ARS Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques	
R75-2018-02-26-010 - Arrêté du 26 février 2018 portant autorisation de création d'ur	1
accueil de jour de 12 places pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie	2
d'Alzheimer, situé à Biarritz, établissement secondaire rattaché à l'EHPAD Notre Ma	ison
situé à Biarritz (5 pages)	Page 8
ARS NOUVELLE-AQUITAINE	
R75-2018-03-14-012 - Arrêté n° PU07 du 14 mars 2018 portant autorisation de sous	
traitance par les laboratoires BIOLUZ de St Jean De Luz (64) et AAA de St Genis Po	ouilly
(01), de la fabrication de solution de mélange d'acides aminés Lysine/Arginine 2,5%	pour
le compte du CHU de POITIERS (86) (2 pages)	Page 14
DIRM SA	
R75-2018-03-20-007 - Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 6-2018 du comité	5
régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine relative au calcul des surfaces	
minimales de référence (2 pages)	Page 17
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE	
R75-2018-03-20-006 - Arrete 19 03 2018 A10 A83 A837 Levee mesures (2 pages)	Page 20
R75-2018-03-20-005 - Arrete temporaire 19 03 2018 A64 Levee stockage Sames (2 1	pages) Page 23
RECTORAT DE BORDEAUX	
R75-2018-03-20-010 - 2018-03-20 CAEN Bordeaux portant modification arrêté de	
composition du CAEN (2 pages)	Page 26
R75-2018-03-12-003 - Arrêté fixant les capacités d'accueil des formations du premie	r
cycle de l'enseignement supérieur pour la rentrée 2018 (22 pages)	Page 29
SGAR NOUVELLE-AQUITAINE	
R75-2018-03-21-001 - Arrêté portant modificatif composition de la commission régie	onale
des aides de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine (2 pages)	Page 52
R75-2018-03-20-009 - Arrêté portant modification de la liste des formations hors	
apprentissage et organismes habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe	
d'apprentissage pour l'année 2018 (2 pages)	Page 55
R75-2018-03-20-008 - Arrêté portant modification de la liste nominative des membre	es du
conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquita	aine (2
pages)	Page 58

## ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES 40

R75-2017-12-29-033

Arrêté conjoint du 29 décembre 2017 portant cession d'autorisation de l'EHPAD "La Chaumière fleurie" situé à POUILLON et géré par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, au profit du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans sis à Orthevielle





ARRETE du 29 DEC. 2017

portant cession d'autorisation de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » situé à POUILLON et géré par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, au profit du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans, sis à Orthevielle

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental des Landes

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et D. 312-155-0-1 relatif au pôle d'activités et de soins adaptés ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'ordonnance n° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  $\underline{www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr}$ 

Standard: 05 57 01 44 00 - Horaires d'ouverture au public: 08h30 - 16h30, vendredi 16h15

**VU** le décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012 modifié de la directrice générale de l'ARS d'Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé d'Aquitaine ;

**VU** le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) pour la période 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;

VU le schéma landais en faveur des personnes vulnérables 2014-2020 ;

**VU** la décision du 21 novembre 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Pouillon en séance du 4 décembre 1965 relative à la création d'une maison de retraite sur la commune de Pouillon ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 mai 1971 approuvant le programme de réalisation de la maison de retraite d'une capacité de 60 lits ;

**VU** l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil général des Landes en date du 4 novembre 2009 autorisant une extension de 19 places de l'ehpad « La Chaumière Fleurie » de Pouillon et fixant la capacité autorisée à 86 places ;

**VU** l'arrêté conjoint du 5 décembre 2017 actant le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » de POUILLON ;

**VU** les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans prises en séance du 11 mai 2017, décidant à l'unanimité, d'étendre la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, et de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 le CIAS du pays d'Orthe et Arrigans, après dissolution des CIAS du Pays d'Orthe et de Pouillon ;

**VU** la décision prise en séance, du 11 mai 2017, du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » de POUILLON au CIAS nouvellement créé ;

**CONSIDERANT** que cette cession d'autorisation s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services :

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale et du schéma landais en faveur des personnes vulnérables 2014-2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médico-sociale et le schéma landais en faveur des personnes vulnérables 2014-2020 sur le secteur géographique de Pouillon ;

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé pour la période 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**SUR** proposition conjointe de la directrice de la délégation départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du directeur de la Solidarité départementale du Conseil départemental des Landes ;

#### ARRETENT

**ARTICLE**: 1<sup>er</sup>: L'autorisation de l'EHPAD la « Chaumière Fleurie » accordée à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, gestionnaire de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » situé 4 rue Alfred Longuefosse – 40350 POUILLON, est cédée au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans, sis à Orthevielle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ARTICLE 2 : L'autorisation précitée est cédée sans changement, soit pour une capacité de 86 places.

	Personnes âgées dépendantes	Alzheimer	TOTAL des places
Hébergement permanent	67	12	79
Hébergement temporaire	1	2	3
Accueil de jour	2	2	4
TOTAL	70	16	86

**ARTICLE 3 :** Cette cession ne modifie pas la durée d'autorisation de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » fixée à 15 ans.

Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD reste subordonné aux résultats des évaluations externes.

Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 4:** L'EHPAD « La Chaumière Fleurie » est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de ses places d'hébergement permanent.

**ARTICLE 5 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : CIAS Pays Orthe Arrigans	Entité établissement : EHPAD La Chaumière Fleurie de Pouillon
N° FINESS : 40 001 455 1	N° FINESS : 40 078 408 8
N° SIREN : 200 075 687	code catégorie : 500 EHPAD
Adresse : 10, place Montgaillard 40300 ORTHEVIELLE	Adresse: 4 rue Alfred Longuefosse 40350 POUILLON
Code statut juridique : 17 C.C.A.S.	Capacité : 86

	Discipline	Activit Foncti	é / onnement	Client	èle	Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées Dépendantes	67
924	Accueil pour Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12
924	Accueil pour Personnes Agées	21	Accueil de jour	711	Personnes Agées Dépendantes	2
924	Accueil pour Personnes Agées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	2
657	Accueil temporaire pour Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées Dépendantes	1
657	Accueil temporaire pour Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	2

Mode de tarification : 45 ARS/PCD, Tarif partiel, habilité aide sociale sans PUI

**ARTICLE 7**: Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

 d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental,

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent

Fait à Bordeaux, le

2 9 DEC. 2017

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Mauitaine

Michel LAFORCADE

\_\_\_\_\_uant du Conseil départemental des Landon.

Le Président du Conseil départemental des Landes

**Xavier FORTINON** 

## ARS Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques

### R75-2018-02-26-010

Arrêté du 26 février 2018 portant autorisation de création d'un accueil de jour de 12 places pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer, situé à Biarritz, établissement secondaire rattaché à l'EHPAD Notre Maison situé à Biarritz





ARRETE n°2018-4175 du 26 FEV. 2018

portant autorisation de création d'un accueil de jour de 12 places pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer, situé à Biarritz (64200), 22 avenue du Moulyn, établissement secondaire rattaché à l'EHPAD Notre Maison, situé 78 avenue de Verdun à Biarritz et géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Biarritz

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médicosociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine Espace Rodesse – 103bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr Standard: 05 57 01 44 00 – Horaires d'ouverture au public: 08h30 -- 16h30, vendredi 16h15 Département des Pyrénées-Atlantiques DGASH - Direction de l'Autonomie 64, avenue Jean Biray - 64 058 PAU Cedex 9

www.le64.fr Secrétariat: 05 59 11 41 55 / 41 56 / 41 73 Horaires d'ouverture au public: 8h30 – 17h30 **VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

**VU** la délibération du 29 juin 2012 du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques approuvant le Schéma départemental autonomie des Pyrénées-Atlantiques (2013-2017) ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012 modifié de la directrice générale de l'ARS d'Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé d'Aquitaine ;

**VU** le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;

**VU** le règlement départemental d'aide sociale prévu à l'article L.121-3 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la décision du 29 janvier 2018 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature,

**VU** l'arrêté conjoint n° 2008-178-23 du 26 juin 2008 portant autorisation au profit du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Biarritz pour l'extension de 2 places d'accueil de jour destinées aux personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer, au sein de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) Notre Maison, situé à Biarritz, 78 avenue de Verdun ;

**VU** l'arrêté conjoint en date du 11 mars 2011 portant refus d'autorisation à défaut de financement de création de 17 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer à Biarritz, géré par le CCAS de Biarritz ;

**VU** l'arrêté conjoint en date du 30 mai 2013 portant retrait de l'autorisation des 16 places d'accueil de jour dont bénéficiait l'EHPAD Oihana à Bayonne ;

**VU** le dossier actualisé déposé le 17 mai 2013 par la Directrice du CCAS de Biarritz, ramenant la capacité de l'accueil de jour à 12 places, dont 2 places par transfert des 2 places d'accueil de jour autorisées au profit dudit CCAS et actuellement installées au sein de l'EHPAD Notre Maison à Biarritz,

**VU** l'arrêté conjoint du 31 mai 2013 portant autorisation de création d'un centre d'accueil de jour de 12 places à Biarritz, géré par le CCAS de Biarritz,

**VU** le courrier du CCAS de Biarritz en date du 18 mai 2015 demandant une modification de l'implantation du projet tel que présenté initialement ;

**VU** le courrier du CCAS de Biarritz en date du 23 mars 2017 demandant une dérogation de caducité pour l'autorisation susvisée ;

**VU** l'arrêté conjoint du 28 juin 2017 actant le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Notre Maison, 78, avenue de Verdun 64200 Biarritz, géré par le CCAS de Biarritz,

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale et du schéma départemental autonomie des Pyrénées-Atlantiques (2013-2017);

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médicosociale et le schéma départemental autonomie des Pyrénées-Atlantiques (2013-2017) :

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;



**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations au titre de l'exercice au cours duquel prend effet cette autorisation, et les crédits de création de places notifiées par la CNSA à l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** que le financement du fonctionnement en soins des 12 places d'accueil de jour, objet de la présente autorisation provient :

- à hauteur de 10 places : du transfert vers le CCAS de Biarritz de la dotation soins afférente aux 10 places d'accueil de jour, précédemment allouée à l'EHPAD Oihana à Bayonne suite au retrait d'autorisation desdites places d'accueil de jour,
- à hauteur de 2 places : du transfert de la dotation soins afférente aux 2 places d'accueil de jour actuellement installées dans l'EHPAD Notre maison géré par le CCAS de Biarritz, suite au retrait d'autorisation desdites places d'accueil de jour,

Les transferts des dotations susvisées ne pourront intervenir qu'à compter de la date d'entrée en fonctionnement du nouvel accueil de jour, soit lors de l'achèvement des travaux d'aménagement des locaux;

**SUR** proposition conjointe de la directrice de la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du directeur général des services du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :

#### ARRETENT

**ARTICLE** 1<sup>er</sup>: l'autorisation de création du Centre d'Accueil de Jour de Biarritz, établissement secondaire de l'EHPAD Notre Maison à Biarritz, sollicitée par le Centre Communal d'Action Sociale de Biarritz représenté par son maire, est accordée.

L'autorisation est de 12 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La capacité totale autorisée de l'EHPAD est ainsi portée à 108 places, et répartie comme suit :

	Personnes âgées dépendantes	Alzheimer	TOTAL des places
Hébergement permanent	86	10	96
Accueil de jour		12	12
TOTAL	86	22	108

ARTICLE 2 : l'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité autorisée.

**ARTICLE 3**: conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de l'EHPAD Notre maison reste accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

Page 3 sur 5

**ARTICLE 4**: la présente autorisation sera caduque en application de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans suivant sa notification.

**ARTICLE 5**: la mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 6**: tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 7** : cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : CCAS de BIARRITZ - 5, square d'Ixelles - 64200 Biarritz

N° FINESS : 64 079 112 5 N° SIREN : 266 401 165

Code statut juridique : 17 Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Entité établissement principal : EHPAD NOTRE MAISON - 78, avenue de Verdun - 64200

BIARRITZ

N° FINESS: 64 000 552 6 Code catégorie: 500 EHPAD

Capacité: 96

	Discipline	Activité Fonction	é / onnement	Clientè	le	Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	86
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	10

Mode de tarification: 45 - ARS TP HAS sans PUI

Entité établissement secondaire : Centre d'Accueil de Jour – 22, avenue du Moulyn – 64200 BIARRITZ

N° FINESS 64 001 775 2

Code catégorie: 21 - Accueil de jour

Capacité: 12

Page 4 sur 5

	Discipline	Activité Fonction	é / onnement	Clientè	le	Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12

Mode de tarification : 45 - ARS TP HAS sans PUI

ARTICLE 8 : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté conjoint du 31 mai 2013 portant autorisation de création d'un centre d'accueil de jour de 12 places à Biarritz, géré par le CCAS de Biarritz.

ARTICLE 9 : il sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et affiché à l'Hôtel du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Bordeaux, le 26 FEV. 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental

Jean-Jacques LASSERRE

## ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-14-012

Arrêté n° PU07 du 14 mars 2018 portant autorisation de sous traitance par les laboratoires BIOLUZ de St Jean De Luz (64) et AAA de St Genis Pouilly (01), de la fabrication de solution de sus traitence de la fabrication de solution de mélange d'acides aminés mélange d'acides aminés mélange d'acides aminés (86) 2,5% pour le compte du CHU de Poitters (86) 2,5% pour le compte du CHU de POITIERS (86)



#### **DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE**

#### Arrêté n° PU07 du 14 mars 2018

Portant autorisation de sous traitance, par les laboratoires BIOLUZ de St Jean de Luz (64) et AAA de St Genis Pouilly (01), de la fabrication de solution de mélange d'acides aminés Lysine / Arginine 2,5% pour le compte du CHU de Poitiers (86)

## Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-5, R.5126-10-1, R.5126-10-2 et L.5121-5;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

**VU** le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

**VU** la décision du 29 janvier 2018 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée le 1<sup>er</sup> février 2018 au recueil des actes administratifs de Nouvelle-Aquitaine R75-2018-021;

**CONSIDERANT** la demande d'autorisation présentée par le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers le 19 décembre 2017 ;

**CONSIDERANT** la convention de sous-traitance passée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et les laboratoires BIOLUZ (64) et AAA (01) ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par le Pharmacien Inspecteur de Santé Publique en date du 15 janvier 2018 ;

24 rue Donzelot - CS 13108 - 87031 Limoges cedex 1 www.ars.nouvelle-aguitaine.sante.fr

Standard: 05 55 45 80 80 - Horaires d'ouverture au public: 08h45 - 11h45 et 13h00 - 16h45

#### **ARRETE**

**Article 1**er: La convention de sous-traitance passée entre le CHU de Poitiers (86), le laboratoire BIOLUZ à St Jean de Luz (64) et le laboratoire AAA à St Genis Pouilly (01) portant sur la fabrication de solution mélange d'acides aminés Lysine / Arginine 2,5%, est approuvée.

Article 2: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, de sa publication, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'ARS et par délégation, Le Directeur de la santé publique,

Dr Daniel HABOLD

2

## **DIRM SA**

## R75-2018-03-20-007

Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 6-2018 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine relative au calcul des surfaces minimales de référence



#### PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 6-2018 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine relative au calcul des surfaces minimales de référence

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime;

Vu l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 20 décembre 2017 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à M. Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer,

#### ARRÊTE

#### Article 1er

La délibération n° 6-2018 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine relative au calcul des surfaces minimales de référence est rendue obligatoire.

#### **Article 2**

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 20 mars 2018

Pour le Préfet de région et par délégation,

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

Eric LEVERT

Adresse postale : 1-3 rue Fondaudège – CS 21227 - 33074 BORDEAUX CEDEX Téléphone : 05 56 00 83 00 – Fax : 05 56 00 83 47



#### **DELIBERATION N° 6-2018**

#### CALCUL DES SURFACES MINIMALES DE REFERENCE

Vu les articles L.912-7 et R.912-114 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 portant Schéma des Structures des exploitations des cultures marines pour le Département de la Gironde et notamment son article 4 ;

Le Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine réunit le 30 novembre 2017 décide :

#### Article 1:

La surface des parcs de dépôt ne doit pas être prise en compte dans le calcul des surfaces minimales de référence, inscrites à l'article 4 de l'arrêté portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le département de la Gironde.

#### Article 2:

Conformément à l'article R922-120 du Code rural et de la pêche maritime, la présente délibération du CRCAA sera transmise à l'autorité compétente afin d'être rendue obligatoire par voie d'arrêté préfectoral.

Gujan-Mestras, le 30 novembre 2017 Le Président du CRCAA

Thierry LAFON

COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE 15 RUE DE LA BARBOTIÈRE - 33470 GUJAN-MESTRAS TEL 05 57 73 08 43 - FAX 05 57 73 02 48

contact@huitres-arcachon-capferret.fr huitres-arcachon-capferret.fr

SIRET N°304 691 231 00035 - APE : 9412Z ORGANISME LOI N°91-411 DU 2 MAI 1991



## DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-20-006

Arrete 19 03 2018 A10 A83 A837 Levee mesures



#### PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

#### Arrêté temporaire n°19/03/2018\_A10\_A83\_A837\_levée\_mesures

Portant réglementation de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes

#### Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest Préfet de la Gironde

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-1 et suivants relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R. 411-18 ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée de la modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2011, en particulier son article 5.I 1 relatif aux dérogations de courte durée aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 de la DGITM relative à l'information routière à destination des usagers sur le RRN;

Vu la note technique du 14 avril 2016 de la DGITM relative à la coordination des chantiers sur le RRN ;

Vu la note technique du 20 mai 2016 interministérielle des Ministères de l'Intérieur et du MEEM en charge des transports relative la veille, la pré-crise et l'aide à la gestion de crise ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2017 portant sur la préparation, veille, pré-crise et d'aide à la gestion et communication liées à la gestion de crise routière du réseau routier national de la zone sud-ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense sud-ouest n°R75-2017-11-03-008 du 3 novembre 2017 portant approbation du plan intempéries sud-ouest :

Vu le décret du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Cyrille MAILLET, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille MAILLET préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Considérant le retour à la normale des conditions de circulation dans les départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Gironde et Vienne la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

Considérant l'activation du plan intempéries sud-ouest et du poste de commandement routier zonal le 19/03/2018 à 18h00 par le préfet de zone et la levée des mesures de restriction de circulation (interdiction de dépasser et réduction de la vitesse);

Sur proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest ;

#### **ARRETE**

#### Article 1

L'arrêté n°19/03/2018\_A10\_A83\_A837 de restriction des conditions de circulation est abrogé.

#### Article 2

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet immédiatement.

#### Article 3

Les Préfets des départements de la Charente, Charente-Maritime, Gironde, deux-Sèvres et Vienne de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux services visés à l'article 3 par le poste de commandement routier zonal.

A Bordeaux, le & mars 2018 à 🕹 h heures &

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, et par délégation,

le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

## DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-20-005

Arrete temporaire 19 03 2018 A64 Levee stockage Sames



#### PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

#### Arrêté temporaire n°19/03/2018 A64 levée Stockage de Sames

Portant réglementation de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes

#### Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest Préfet de la Gironde

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-1 et suivants relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R. 411-18;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée de la modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2011, en particulier son article 5.1 1° relatif aux dérogations de courte durée aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 de la DGITM relative à l'information routière à destination des usagers sur le RRN Vu la note technique du 14 avril 2016 de la DGITM relative à la coordination des chantiers sur le RRN

Vu la note technique du 20 mai 2016 interministérielle des Ministères de l'Intérieur et du MEEM en charge des transports relative la veille, la pré-crise et l'aide à la gestion de crise

Vu l'arrêté du 27 juin 2017 portant sur la préparation, veille, pré-crise et d'aide à la gestion et communication liées à la gestion de crise routière du réseau routier national de la zone sud-ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense sud-ouest n°R75-2017-11-03-008 du 3 novembre 2017 portant approbation du plan intempéries sud-ouest :

Vu le décret du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Cyrille MAILLET, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille MAILLET préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Considérant que les conditions de circulation sont redevenues normales, il y a lieu de lever l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes ;

Considérant le déclenchement du Plan Intempéries sud-ouest le 19/03/2018 à 18h00, et la demande du Préfet de la zone de défense Sud-Ouest (mesure MG8) de lever la mesure de stockage.

Sur proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest;

#### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté n°19/03/2018\_A64\_Stockage\_Sames est abrogé.

#### Article 2

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet dès la levée de la signalisation par les forces de l'ordre.

#### Article 3

Les Préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux services visés à l'article 3 par le poste de commandement routier zonal.

A Bordeaux, le 20 mars 2018 à . 7. heures 20

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, et par délégation,

Cyrille MAILLET

le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

## RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2018-03-20-010

2018-03-20 CAEN Bordeaux portant modification arrêté de composition du CAEN



#### PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du 20 MARS 2018

## portant modification de la composition du Conseil académique de l'éducation nationale -Académie de Bordeaux-

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L-234-8 et R-234-1 à R-234-15 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 portant renouvellement du CAEN de l'académie de Bordeaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2017 portant modification de la composition du CAEN de l'académie de Bordeaux ;

Vu le courrier du 8 mars 2018 du recteur de la région Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine :

#### ARRÊTE

#### Article 1er

L'arrêté du 25 avril 2016 relatif au renouvellement du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Bordeaux est modifié ainsi qu'il suit :

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60

1

## IV. Collège représentant les usagers a) représentants des parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
Fédération des conseils de p	parents d'élèves (FCPE)
(en remplacement de M. DESBOUIT) M. VANDROUX Jean-Charles 43 avenue Foch 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS	(Pas de changement)  Mme CAPOT Martine

Article 2

Le reste sans changement.

#### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Bordeaux et le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 20 MARS 2011

Le Préfet de région,

Pour le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire général

pour les affaires régionales,

Dominique DEVIERS

## RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2018-03-12-003

Arrêté fixant les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur pour la rentrée 2018





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine

VU le code de l'éducation et notamment le III de l'article L.612-3 et l'article D.612-1-4 crée par le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 ;

VU les données issues des bilans de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur des rentrées 2015, 2016 et 2017 ;

Rectorat de l'académie VU les observations formulées par la commission académique des formations post-baccalauréat du 3 octobre 2017 ;

Service Académique d'Information et d'Orientation

Réf: SAIO/EM/SF/8243

Affaire sulvie par : Eric MORTELETTE

Téléphone 05 40 54 71 55

Télécopie 05 40 54 71 58

Mél saio@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499 33060 Bordeaux Cedex

#### Arrêté

**Article 1**er: Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur sont fixées pour la rentrée 2018 dans les établissements de l'académie de Bordeaux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

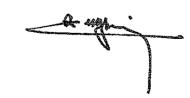
Elles sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : Le chef du service académique d'information et d'orientation s'assure que les capacités sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 4: Le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 12 mars 2018



Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Année préparatoire

Libelle specialite/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	Statut	Capacité
audiovisuel G240035H Sarlat-la-Cenéda Lycée Pre De Cordy Public 20	0240035H	Sarlat-fa-Canéda	Lycée Pre De Cordy	Public	20
Insertion à la Licence Scientifique (APR.S) 90640251A Pau Université de Pau et des Pays de l'Adour Public 45	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	45
Mise à niveau en sciences et technologies 04709472 Agen Université de Bordeaux - Antenne d'Agen Public 35	04709472	Agen	Universitê de Bordeaux - Antenne d'Agen	Public	38

# BTS

Libellé spécialité/mention	Code UAI Ville	Ville	Etablissement	Statut	Gapacifié
Aéronautique	0330060L	Cambianes-et-Meynac	Lycée professionnel Flora Trislan	Public	12
Analyses de biologie médicale	0332468D	Bordeaux	Lycee St Louis	Public	30
Architectures en Métal : conception et Réalisation	0240026Y	Péngueux	Lycee Albart Claveille	Public	30
Assistance technique d'ingénieur	0330135T	Talence	Lycke Alfred Kastler	Public	30
Assurance	0332747G	Bordeaux	Lycée Jean Condorcet	Public	35
Banque conseiller de clientèle	0332744D	Lormont	Lycee Elie Faure	Public	35
Báiment	0330018R	Blanquefort	Lycée des Mètiers Léonard de Vinci	Public	30
Baliment	0400097N	Могсепх	Lycée professionnel Des Metters Du Batiment Jean Garnier	Public	io.
Bâdment	0640001D	Angiet	Lycee Cantau	Public	30
Bioanalyses et contrôles	0332468D	Вогдеаих	Lycee St Louis	Public	15
Bioanalyses et contròles	06418398	Lescar	Lycee Jacques Monod	Public	30
Biorechnologie	0332468D	Вогфеачх	Lycee St Louis	Public	30
Commerce international à référentiel européen	0330029C	Bordeaux	Lycée Nicolas Bremoniler	Public	70
Commerce international à référentiel européen	0332747G	Bordeaux	Lycée Jean Condorcei	Public	35

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libelié spécialité/mention	Gode UAI Viile	Viile	Erablissement	Statut	Capacite
Commerce international à référentiel européen	0641732K	Pau	Lycée Saint-John Perse	Public	35
Сотпиліватол	0330126Н	Talence	Lycée Victor Lauis	Public	35
Communication	0470001W	Agen	Lycke Bernard Palissy	Public	35
Complabilité et gestion	0240025X	Perigueux	Lyode Laure Galet	Public	35
Complabilité et gestion	0330027A	Bordeaux	Lycée Francois Mauriac	Public	35
Complabilité et gestion	03300288	Bordeaux	Lyose Gustave Eiffel	Public	35
Complabilité at gestion	0330126H	Talence	Lycée Victor Lauís	Public	35
Comprabilité et gestion	0331760J	Mérignac	Lycée Fernand Daguin	Public	35
Compliabilité et gestlon	0332747G	Bordeaux	Lycée Jean Condorcet	Public	35
Comptabilité et gestion	0400018C	Mont-de-Marsan	Lycee Charles Despiau	Public	35
Complabilité et gestion	0470003Y	Agen	Lycée Jean-Bapliste De Baudre	Public	35
Complabilité et gestion	0470038L	Villeneuve-sur-Lot	Lycée des métiers du tertiaire at du social Georges Leygues	Public	35
Complabilité et gestion	0640011P	Bayonne	Lycée Louis De Foix	Public	35
Complabilité et gestion	0641732K	Pau	Lycee Saint-John Perse	Public	35
Conception de produits industriels	0330028B	Bordeaux	Lycée Gustave Eiffel	Public	30
Conception de praduits industriels	0332832Z	Lormont	Lycée Les Iris	Public	30
Conception de produits industriels	0400002K	Aire-sur-l'Adour	Lycée Gaston Crampe	Public	50
Conception de produits industriets	0470003Y	Agen	Lycée Jean-Baptiste De Baudre	Public	20
Concoption des processus de réalisation de produits (1ète année commune)	0240026Y	Périgueux	Lyobe Albert Claveille	Public	15
Conception des processus de réalisation de produits (16re année commune)	0330135T	Talence	Lycee Affred Kastler	Public	30

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libellé spécialité/mention	Gode UAI Ville	VIIIe	Etablissement	Statut	Ogpzeiffe
Concaption des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	0400002K	Aire-sur-l'Adour	Lycée Gaston Crampe	Public	15
Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	0470003Y	Agen	Lycee Jean-Bapliste De Baudre	Public	15
Conception des processus de réalisation de produils (1ère année commune)	0470020S	Marmande	Lycee Val De Garonne	Public	30
Conception des processus de réalisation de produits (fère année commune)	0640011P	Bayonne	Lycee Louis De Foix	Public	20
Conception et industrialisation en microtechniques	0641779L	Chéraute	Lycée des méliers du Pays de Soule	Public	20
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	0330135T	Talence	Lycée Affred Kastler	Public	30
Conception et Réalisation de Systèmas Aulomatiques	0470020S	Marmande	Lycée Vat De Garonne	Public	30
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	0640057P	Pau	Lycée Saint-Cricq	Public	24
Conception et rèalisation en chaudronnerie industrielle	02400068	Bergerac	Lycée des métiers Sud Périgord Hélène Duc	Public	15
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	0330135T	Talence	Lycée Alfred Kastler	Public	30
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	0400027M	Poyrehorade	Lycée polyvalent des métiers de l'aéronautique Jean Taris	Public	15
Coniròle industriel et régulation automatique	0640057P	Pau	Lyoée Saint-Crioq	Public	24
Design de produits	0330026Z	Bordeaux	Lycée Francols Magendie	Public	17
Design d'espace	0640001D	Anglet	Lycée Cantau	Public	18
Développement et Réalisation Bois	0401002X	Saint-Paul-lés-Dax	Lycee Haroun Tazieff	Public	30
Dietelique	0332468D	Bordeaux	Lycee St Louis	Public	30
Economie sociate familiale	0333273D	Bègles	Lycée polyvalent Vaciav Havel	Public	35
Electrotechnique	0240026Y	Репдивих	Lycée Albert Claveille	Public	30
Electrolecthnique	0330028B	Bordeaux	Lycée Gustave Elffel	Public	9
Electrolechnique	0332832Z	Lormont	Łycee Los Iris	Public	24

Rectorat de Bordeaux SAIO

**33** 

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libellé spécialité/mention	Code UAL Ville	Ville	Etablissement	Statur	भागमधान
Electrolechnique	0400002K	Aire-sur-l'Adour	Lycée Gaston Crampe	Public	30
Electrotechnique	0470003Y	Agen	Lycee Jean-Bapliste De Baudre	Public	24
Electrotechnique	0640011P	Bayonne	Lycée Louis De Foix	Public	30
Electrotechnique	0640057P	Pau	Lycee Saint-Cricq	Public	15
Erveloppe des bâtiments : conception et réalisation	06400010	Anglet	Lycee Cantau	Public	30
Ervironnement ruckkaire	0332781U	Błaye	Lycée professionnel De L Estuaire	Public	15
Etude et économie de la construction	0640001D	Anglel	Lycée Cantau	Public	30
Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	0332832Z	Lormont	Lycee Les Iris	Public	30
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outiliage	04700205	Marmande	Lycee Vat De Garcone	Public	15
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	0470020S	Marmande	Lycee Val De Geronne	Public	ţ.
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	0640001D	Angiet	Lycée Cantau	Public	30
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	0640001D	Angiet	Lycée Cantau	Public	30
Fluide, ênergie, domotique - option C domotique et béliment communicants	0240035H	Sarlat-la-Canéda	Lycee Pre De Cordy	Public	15
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	0640001D	Angiet	Lycée Cantau	Public	30
Gestion de la PME	0240025X	Репдиецх	Lycée Laure Gatet	Public	35
Gestion de la PME	0330029C	Bordeaux	Lyoèe Nicolas Bremoniter	Public	35
Gestion de la PME	0330126H	Talence	Lyoee Victor Louis	Public	35
Gestion de la PME	0400007R	Оах	Lycee de Borda	Public	35
Gestion de la PME	0470003Y	Agen	Lycée Jean-Baptiste De Baudre	Public	35
Gestion de la PME	0640011P	Bayorne	Lycée Louis De Foix	Public	35

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libelle specialité/mention	code UAI. Ville	Ville	Erabilssement	Statut	Capaoliti
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	0240035H	Sarlat-la-Canéda	Lycée Pre De Cordy	Public	15
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	0330028B	Bordeaux	Lycée Gustave Eiffel	Public	30
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	0330089T	Liboume	Lycée professionnel Industriel et Hotefier Jean Monnet	Public	30
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	0400007R	Dax	Lycde de Borda	Public	30
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	0640011P	Вауолпе	Lycee Louis De Foix	Public	15
Maintenance des systèmes - oplion B Systèmes énergéliques et fluidiques	047003BL	Villeneuve-sur-Lot	Lycée des métiers du tertlaire et du social Georges Leygues	Public	15
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routter	0400019D	Mont-de-Marsan	Lycée des métiers de fautomobile et du transport Fréderic Estéve	Public	10
Maintenance des véhicules option voitures particulières	0240026Y	Périgueux	Lycee Albert Claveille	Public	30
Management des unités commerciales	0240005A	Bergerac	Lycee Maine De Biran	Public	35
Management des unités commerciales	03300288	Bordeaux	Lycee Gustave Eiffel	Public	35
Management des unités commerciales	0330088\$	Liboume	Lycee Max Linder	Public	35
Management des unitès commerciales	0330126Н	Talence	Lycée Victor Louis	Public	82
Management des unités commerciales	0332744D	Lormont	Lycée Elle Faure	Public	35
Management des unités commerciales	0400007R	Dax	Lycée de Borda	Public	35
Managament das unités commerciales	0400018C	Mont-de-Marsan	Lycée Charles Despiau	Public	35
Management des unités commerciales	04700037	Agen	Lycée Jean-Baptiste De Baudre	Public	35
Management des unités commerciales	0640011P	Вауоппе	Lycée Louis De Foix	Public	35
Management des unités commerciales	0640052J	Orthez	Lycee Gaston Fébus	Public	35
Management des unités commerciales	0641732K	ned.	Lyoée Saint-John Perse	Public	35
Management des unités commerciales en 3 ans	0330126H	Talence	Lycée Victor Louis	Public	20

**35** 

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libelle specialité/mention	Code UAL Ville	Ville	Etablissement	Statut	Sapadite
Management en hökellerie restauration	0240007C	Bergerac	Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la gastronomie et des services en Périgord Jean Capelle	Public	24
Management en hôtellerie restauration	0332192D	Talence	Lycee Hotel.Tourisme Gascogne	Public	105
Management en hôtellerie restauration	0641823J	Biamitz	Lycée des Méliers - Hôtelier at de Tourisme	Public	105
Métiers de la chlmie	0332468D	Bordeaux	Lycée St Louis	Public	8
Metters de la chimie	0640044A	Mourenx	Lycée des métiers de la chimie Albert Camus	Public	15
Métiers de la mode-vêtements	0333273D	Bègles	Lycée polyvalent Vactav Havel	Public	30
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	0640010N	Вауоппе	Lycèe René Cassin Bayonne	Public	7
Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	0640010N	Вауоппе	Lycee Rene Cassin Bayonne	Public	12
Métiers de l'audio-visuei opi : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements	0640010N	Вауоппе	Lycée René Cassin Bayonne	Public	24
Métiers de l'eau	0400007R	Dax	Lycee de Borda	Public	24
Métiers de l'esthétiqua-cosmétique-parlumarie	0330069W	Cenon	Lycke des métiers des soins et des services à la personne La Monette	Public	45
Méliers des Services à l'environnement	0400007R	Оах	Lycee de Borda	Public	ស្
Métiers du géomètre-lopographe et de la modélisation numérique	0330028B	Bordeaux	Lycee Gustave Eiffel	Public	24
Moteur à combustion interne	0240026Y	Репдиеих	Lycee Albert Claveille	Public	24
Négociation et digitalisation de la Relation Cifeni	0240025X	Périgueux	Lycée Laure Gatet	Public	70
Négociation et digitalisation de la Relation Client	0330027A	Bordeaux	Lycée Francois Mauriac	Public	36
Négociation et digitalisation de la Relation Client	0330028B	Bordeaux	Lycee Gustave Elifei	Public	35
Négociation et digitalisation de la Relation Client	0330029C	Bordeaux	Lycée Nicolas Bremontler	Public	7.0
Négociation et digitalisation de la Relation Client	0330126H	Talence	Lycee Victor Louis	Public	35
Négocialion et digitalisation de la Relation Client	0332081H	Paullac	Lycee Odilan Redon	Public	24

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libelle specialite/mention	Code UAL Ville	Ville	Etabilissement	Statut	Capacité
Négociation et digitalisation de la Relation Cilent	0400017B	Mont-de-Marsan	Lycée Victor Durny	Public	36
Négociation et digitalisation de la Relation Client	0470004Z	Agen	Lycee professionnel Antoine Lornel	Public	18
Notarial	0331760J	Merignac .	Lycée Fernand Daguin	Public	18
Photographie	0640017W	Biamiz	Lycee Andre Malraux	Public	12
Pikatage des procédés	0400002K	Aire-sur-l'Adour	Lycee Gaston Crampe	Public	15
Professions Immobilières	0331760J	Mérignac	Lycée Fernand Daguin	Public	35
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	0241137F	Périgueux	Lycee Jay De Beaufort	Public	38
Service et prestation des secleurs sanitaire et social	0333273D	Bègies	Lycee polyvalent Vaciav Havel	Public	35
Services informatiquee aux organisations	0240024W	Pèrigueux	Lycee Bertran De Born	Public	32
Services informatiques aux organisations	0330003Z	Arcachon	Lycee Grand Air	Public	16
Services informatiques aux organisations	0330028B	Вогфанх	Lycee Gustave Eiffet	Public	64
Services informaliques aux organisations	0640011P	Bayonne	Lycée Louis De Foix	Public	16
Serviçes informatiques aux organisations	0641732K	Pau	Lycee Saint-John Perse	Public	32
Support à l'action managériale	0240905A	Bergerac	Lycee Maine De Biran	Public	24
Support à l'action managériale	0330029C	Bordeaux	Lycée Nicolas Bremoniter	Public	35
Support à l'action managériale	03300888	Libourne	Lycee Max Linder	Public	35
Support à l'action managériale	0330126Н	Talence	Lycee Victor Louis	Public	35
Support & Paction managériale	0332747G	Вогдеаск	Lycee Jean Condorcel	Public	35
Support à l'action managénale	0400018C	Wont-de-Marsan	Lycee Charles Despiau	Public	35
Support à l'action managériale	0470003Y	Agen	Lycee Jean-Baptiste De Baudre	Public	35

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libeilé spécialité/mention	Code UAI. Ville	Ville	Etablissement	Statut	Capacite
Support à l'action managériale	0640011P	Bayonne	Lycée Louis De Foix	Public	35
Systèmes constructifs bois et habitat	0401002X	Saint-Paul-lès-Dax	Lycée Haroun Tazieff	Public	30
Systèmes numériques - Option électronique et communication	0330135T	Talence	Lycée Alfred Kastler	Public	30
Systèmes numériques - Option étectronique et communication	0332722E	Pessac	Lycée Pape Clement	Public	24
Systèmes numériques - Option électronique et communication	0400007R	Оах	Lycee de Borda	Public	15
Systèmes numériques - Option électronique et communication	0470003Y	Agen	Lycée Jean-Baptiste De Baudre	Public	15
Systèmes numériques - Option électronique et communication	0640057P	Pau	Lycée Saint-Cricq	Public	10
Systèmes numériques - Option informatique et rèsoaux	0330135T	Talence	Lycee Alfred Kastler	Public	30
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	0400002K	Aire-sur-l'Adour	Lycee Gaston Crampe	Public	30
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	0400007R	Dax	Lycee de Borda	Public	15
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	0470003Y	Agen	Lycée Jean-Bapilste De Baudre	Public	15
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	0640057P	Pau	Lycee Saint-Cricq	Public	10
Systèmes photoniques	0330135T	Talence	Lycée Aifred Kastler	Public	30
Technico-commercial (BTS)	0332722E	Pessac	Lycée Pape Clement	Public	35
Technico-commercial (BTS)	0401002X	Saint-Paul-Iès-Dax	Lycee Haroun Tazieff	Public	15
Technico-commercial (BTS)	0470020S	Marmande	Lycée Val De Garonne	Public	35
Tectorico-commercial (BTS)	0640057P	Pau	Lycee Saint-Cricq	Public	24
Techniques et services en matériels agricoles	02400068	Bergerac	Lycée des métiers Sud Périgord Hélène Duc	Public	24
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	0330135T	Talence	Lycée Alfred Kastler	Public	30
<b>Tourisme</b>	0332192D	falence	Lycée Hotel. Tourisme Gascogne	Public	20

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

BTS

Libelle specialité/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	Statur	Capacife
Tourisme	0332194F	Arcachon	Lycée des métiers Condorcet Arcachon	Public	જ
	0641823J	Biamitz	Blamtz Lycée des Métiers - Hölelier et de Tourisme	Public	35
Transport et prestations logistiques	03318825	Bègles	Lycée professionnel Emile Combos	Public	35
Travaux publics	0640001D	Anglet	Lycée Cantau	Public	30

Classe préparatoire aux études supérieures

Classes préparatoires aux écoles du social

ŧ	0640251A Pau Université de Pau et des Pays de l'Adour Public 45	
흕	45	
e)		
	을 교	
Ω.	2	
	And the second	
	- Paris	
	- officers and	
	<b>L</b>	
	'Ado	
	s de	
	s Pay	
Ē	el de	
Ĕ	Рач	
<u> </u>	e de	
ige g	versii	
π	5	
	1	
	00000	
e		
\$	Pau	
<b>ਜ</b>		
=	A18	
3	9402	
٠	8	
	1	
nention		
	iales	
	30 S	
=	mère	
Ě	es ca	
a B	ses d	
ell	S ec	
<u>0</u>	ire au	
- <del>-</del> -	arato	
<u></u>	prép	out the second
- <u>8</u>	Classe préparatoire aux écoles des carrières sociales	
	ن د	

Classes préparatoires aux écoles paramédicales

libelle specialite/mention	code UAI	Ville	Etablissement	Statut	Saparolifé
	0333298F	Bordeaux	0333298F Bordeaux Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole Public 80	Public	80
Drávaralion any rottroure paramédicany	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	40

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

BCPST         Date aux         Lycée Montaigne         Public         96           BCPST         0640055M         Pau         Lycée Louis Barthou         Public         48	Libelie specialité/mention	Gode UAI	Ville	Etablissement	Stattur	<b>G</b> apabite
		0330021U	Bordeaux	Lycée Montaigne	Public	96
		0640055M	Pau	Lycée Louis Barthou	Public	48

Rectorat de Bordeaux SAIO

o

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Libellé spécialité/mention	Cade UAI	Ville	Elablissement	Statut	Capacité
B/L - Lettres et sciences sociales	0330021U	Bordeaux	Lycee Montaigne	Public	48
ECE - Option économique	0330021U	Вогдевих	Lycée Montaigne	Public	48
ECE - Option économique	0640010N	Вауолпе	Lycée René Cassin Bayonne	Public	48
ECS - Option scientifique	0330021U	Bordeaux	Lycée Montaigne	Public	96
ECS - Option scientifique	0640055M	Pau	Lycee Louis Barthou	Public	48
ECT - Option (echnologique	0330029C	Вогдевих	Lyode Nicolas Bremontier	Public	48
ENS Cachan D2	0330028B	Bordeaux	Lycee Gustave Eiffel	Public	48
ENS Rennes D1	03300288	Bordeaux	Lycée Gustave Eiffel	Public	48
Lettres	0240024W	Périgueux	Lycée Bertran De Born	Public	48
Lettres	0330021U	Вогфеацх	Lycée Montaigne	Public	96
Lettres	0330023W	Bordeaux	Lyoée Camille Julian	Public	96
Lottres	0640055M	Dau.	Lyote Louis Barthou	Public	48
MPSI	0330021U	Вогдеацх	Łycee Monialgne	Public	144
MPSI	0330023W	Воглевих	Lycee Camille Julian	Public	48
MPSI	0640055M	Pau	Lyobe Louis Barthou	Public	48
PCSI	0240024W	Périgueux	Lycée Bertran De Born	Public	48
PCSI	03300210	Вогдеацх	Lycée Montaigne	Public	96
PCSI	0330023W	Bordeaux	Lycée Camille Julian	Public	48
PCSI	0330028B	Вогфеих	Lycée Gustave Eiffel	Public	96
PCSI	0640010N	Bayonne	Lycée Reré Cassin Bayonne	Public	48

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Libellé spécialité/mention	Gode UAI Ville	Etablissement. Statut	Capacité
PCS!	0640055M Pau	Lycée Louis Barthou 96	96
PTS	0330028B Bordeaux	Bordeaux Lycée Gustave Elffel Public	96
TPC	0330135T Talence Lycée Alfred Kastler	Lycée Alfred Kastler Public	24
1781	0640057P Pau	0640057P Pau Lycée Saint-Cricq 48	48

### DCG

Libelle specialite/mention	Code UAI	Ville	Etablissement St	Statut Ca	paollé
Diplôme de Comptabilité et de Gestron	0330028B	Вогдеацх	Lycée Gustave Eiffel	olic	48
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole Public		35
Diplôme de Complabilité et de Gestion	0470003Y	Адел	Lycke Jean-Baptiste De Baudre	ojc	24
Diplôme de Complabilité et de Gestion Bayonn	0641688M	Bayonne	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Bayonne		80

## DEUST

<u> </u>	0333298F Bordeaux Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole Public 15	
ğ	15	
8	1	
∄		
폊	ublic	
-		
	ē	
	tropo	
	Σ×	
	qean	
	- Bor	
Ë	эапх	
Ë	Sorde	
9	ep 6	
ē	ersité	
m	Àun.	
	×	
<u> </u>	dear	
3	BO	
3		
<u>o</u>	-98F	
ğ	3332	
_		
	And the second	
	ĺ	
	1	
	T. Called	
1.4.2.3		
	•	
	santk	
	ls de	
•	roduli	
Ē	les p	
Ë	a∰e d	
<u>ij</u>	aup 1	
<u> </u>	es e	
9	contre	
<u>20</u>	o, co	
9	Production, contrôles et qualité des produits de santé	
T.	Producilon, contrôles et qualité des produits de santé	

### 50

Libellé spécialité/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	o inte	apaulte
	0331420P Bordeaux		fUT Bordeaux Montaigne	Public 120	120
	0241279K		l.U.T de Bordeaux - Site de Périguaux	Public 56	56
Carrières sociales Option gestion urbaine	0331420P	Bordeaux	0331420P Bordeaux IUT Bordeaux Montaigne Public 30	Dłic	30

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Lna

Libelle specialife/mention	code UAI Ville	IIIe	Efablissement	Slatuf	Capacite
Genie biologique Option agronomie	0241279K P	Périgueux	I.U.T de Bordeaux - Site de Périgueux	Public	82
Génie biologique Option diétélique	0241279K P	Périgueux	1.U.T de Bordeaux - Site de Périgueux	Public	58
Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques	0241279K P	Périgueux	I.U.T de Bordeaux - Site de Périgueux	Public	52
Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques	0400934Y M	Mont-de-Marsan	I.V.T des Pays de l'Adour - Antenne de Mont De Mar	Public	25
Génie chimique génie des procédés	0241279K P	Périgueux	I.U.T de Bordeaux - Site de Périgueux	Public	52
Génie civil - Construction durable	0333357V G	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Site Bordeaux - Gradignan	Public	98
Gánie étectrique et informatique industrielle	0333357V G	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Sile Bordeaux - Gradignan	Public	140
Génie industriel et maintenance	0641478J A	Anglet	I.U.T. de Bayonne	Public	45
Ganie mecanique et productique	0333357V G	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Site Bordeaux - Gradignen	Public	7.8
Génie thermique et énergie	0641842E P	Pau	i.U.T des Pays de l'Adour	Public	72
Gestion administrative et commerciale des organisations	0470927C A	Agen	t.U.T. de Bordeaux - Site d'Agen	Public	8
Gestion des entreprises et des administrations	0333358W B	Bordeaux	i.U.T. de Bordeaux - Sile Bordeaux-Baslide	Public	112
Gestion des entreprises et des administrations	06414783 A	Anglet	i.U.T. de Bayonne	Public	110
Gestion logistique et transport	0333358W B	Bardeaux	i.U.T. de Bordeaux - Sile Bordeaux-Bastide	Public	112
Hygiène Sécurité Environnement	0333357V G	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Site Bordeaux - Gradignan	Public	7.8
Information communication Option communication des organisations	0331420P B	Bordeaux	IUT Bordeaux Montaigne	Public	30
Information communication Option Information numérique dans les organisations	0331420P B	Bordeaux	IUT Bordeaux Montaigne	Public	30
Information communication Option métiers du livre et du patrimoine	0331420P B	Вотдеаих	tUT Bordeaux Montaigne	Public	09
Information communication Option publicité	0331420P B	Bordeaux	IUT Bordeaux Montaigne	Public	30
Informatique	0333357V G	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Sile Bordeaux - Gradignan	Public	\$

# Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Libellé spécialite/mention	Code UAL Ville	Ville	Etablissement	Statut	Capacité
Informatique	0641478J	Anglet	I.U.T. de Bayonne	Public	72
Mesures physiques	0333357V	Gradignan	I.U.T de Bordeaux - Sile Bordeaux - Gradignan	Public	110
Méliers du multimédia et de l'intemet	0331420P	Bordeaux	IUT Bordeaux Montaigne	Public	50
Qualité, logistique industrielle et organisation	0470927C	Agen	I.U.T. de Bordeaux - Sile d'Agen	Public	54
Râseaux et télécommunications	0400934Y	Mont-de-Marsan	I.U.T des Pays de l'Adour - Antenne de Mont De Mar	Public	50
Science et génie des matériaux	0333357V	Gradignan	I.U.⊺ de Bordeaux - Sile Bordeaux - Gradignan	Public	52
Science et génie des matériaux	0400934Y	Monf-de-Marsan	I.U.T des Pays de l'Adour - Antenne de Mont De Mar	Public	52
Statistique et informatique décisionnelle	0641842E	Pau	I.U.T des Pays de l'Adour	Public	56
Techniques de commercialisation	0241279K	Périgueux	I.U.T de Bordeaux - Slie de Périgueux	Public	84
Techniques de commercialisation	0333358W	Bordeaux	I.U.T. de Bordeaux - Site Bordeaux-Bastide	Public	135
Techniques de commercialisation	0641478J	Anglet	I.U.T. de Bayonne	Public	110

Ecoles de commerce

e e	
<u> </u>	
Ē	
3	
8	
	***************************************
-	
E .	
ser	
=	
ä	
ø.	
₹	
₹	
n e	
ğ	
iention	
enti	
Ξ	
cialite	
pecit	
5	
100	
흥	
Libelle	

Formation en ingénierie

Libellë specralitë/mention	Code UAI	Ville	<u> </u>	Statut	Capacite
Informatique - Cursus Master En Ingéniere (CMI) - Ingéniere de la statistique et informatique (ISI)	0333298F	Bordeaux	0333296F Bordeaux Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole Public 10	Public	10
Informatique - CURSUS MASTER EN INGENIERIE Mathématiques et Informatique	0640251A	Pau	Pau Université de Pau et des Pays de l'Adour Public 24	Public	24
Mathémaliques - Cursus Master En Ingéniere (CMI) - Optimisation mathématique et algorithmes pour l'aide à la décision	0333298F	Bordeaux	Taide à la 0333298F Bordeaux Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole Public 10	Public	10

13

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Formation en ingénierie

Libellé specialité/mention	Code UAI Ville	Ville	Eablissement	Statut	Capacité
Mathématiques - CURSUS MASTER EN INGENIERIE Mathématiques et Informatique	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Pubilc	24
Physique, chimie - CURSUS MASTER EN INCENIERIE Chimie Biologie pour l'Environnement	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	20
Physique, chimie - CURSUS MASTER EN INGENIERIE Génie Pétrolier	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	50
Physique, chimie - CURSUS MASTER EN INCENIERIE Sciences et Génie des Matériaux	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	20
Physique - Cursus Master En Ingénierie (CMI) - Ingénierie des rayonnements	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	40
Sciences de la terre - Cursus Master En Ingénierie (CMI) - Ingénierie Géologique et civile (IOèoc)	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	10
Sciences de la terre - CURSUS MASTER EN INGENIERIE Génie Pétrolier	0640251A	ьап	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	20
Sciences de la vie - CURSUS MASTER EN INGENIERIE Chimie Biologie pour l'Environnement	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	20
Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master En ingénierie (CMI) - IMSAT	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	09
Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master En Ingénierie (CMI) - Mécanique, gènie civit et énergétique (MGCE)	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropoie	Public	30

# Formations d'ingénieurs

Libellé spécialité/mention	Code UAL VIIIe	Ville	Etablissement	Statut	Capacité
bacS	0330169E	Talence	CPBx (ENSCBP département Chimie Physique)	Public	15
	0330196J	Talence	CPBx (ENSEIRB-MATMECA)	Public	25
bacs	0332758U	Pessac	СРВх (ENSCBP département Sciences et Techniques des Alments)	Public	70
	0332913M	Talence	CP8x (ENSTBB)	Public	9
	0332931G	Talence	CPBx (ENSEGID)	Public	თ
	0333109A	Talence	CP8x (ENSC)	Public	თ
	0641846J	Pau	CPBx (ENSGTI)	Public	ທ

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Formations d'ingénieurs

<u> </u>	
ba	48
Ğ	
	2
ä	Public
ŧ	:
Ē	
ž,	:
喜	p.
ii,	SA
	:
o o	*
	Angle
J.	
j.	<u>6</u>
ĕ	34191
_	ŏ
	0641919i Anglet ISA BT
Ę	
	;
Ě	
· D	
Gla	
spéciali	۵
IIIe specialii	STI2D
libelle speciali	bac S,STI2D

# Formations diplômantes paramédicales

होशियं हिंदु	24
Statu	Public
Etablissement	Lycee Jay De Beaufort
Ville	Périgueux
Gode UAI	0241137F
Libelle specialité/mention.	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeulique Public 24

# Licence

Libellé spécialité/mention	eode UAI Ville	VIIIc	Etablissement	Statut	Capacific
Administration économique et sociale - Administration économique et sociale	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	540
Administration économique et sociale - Administration économique et sociale	04709472	Agen	Université de Bordeaux - Anlenne d'Agen	Public	110
Administration économique et sociale - Administration économique et sociale	0241131Z F	Périgueux	Université de Bordeaux - Antenne de Périgueux	Public	110
Administration économique et sociale - Administration Économique et Sociale	0640251A F	Раи	Università de Pau et des Pays de l'Adour	Public	200
Arts du spectache - Licence 1 Cinéma et audiovisuel	0331766R F	Pessac	Université Bordeaux Montalgne	Public	80
- Licence 1 Danse	0331766R F	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	30
Arts du speciade - Licence 1 Théâtre	0331766R F	Pessac	Universitė Bordeaux Montalgne	Public	80
Arts - Licence 1 Arts plastiques	0331766R F	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	140
	0331766R F	Pessac	Universitė Bordeaux Montaigne	Public	36
Chimia - Chimie - accès par le portail MISIPCG ou SYSTC	0333298F E	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	175
Chimie - Parcours international de la mention Chimie	0333298F E	Bordeaux	Universitè de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	12
Droit - Droit	0640251A F	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	500
Droit - Droit	0641688M B	Вауолпе	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Bayonne	Public	400

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Libelle specialité/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	Statur	Papadie
Droit - Droit et langues	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	06
Droit - Entreprise, Public	0241131Z	Périgueux	Université de Bordeaux - Antenne de Périgueux	Public	195
Droit - Judiclaire, Public	04709472	Agen	Université de Bordeaux - Antenne d'Agen	Public	220
Droil - Science politique, Privé, Judiciaire, Entreprise, Public, International et européen	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	1 410
Economie et gestion - Economie et gestion	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Mélropole	Public	715
Economie et gestion - Economie et Gestion	0641688M	Bayonne	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Bayonne	Public	200
Economie et gestion - Économie et Gastion	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	300
Géographie et aménagement - Géographie et aménagement	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	150
Géographie et aménagement - Licence 1 Géographie et aménagement	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montalgne	Public	220
Histoire de l'art et archéologie - Histoire de l'ant et archéologie	0640251A	Раи	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	120
Histoire de l'an et archéologie - Licence 1 Histoire de l'art	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	320
Histoire de l'art et archèologie - Licence 1 Sciences archèologiques	0331766R	Реѕѕас	Université Bordeaux Montaigne	Public	02
Histoire - Histoire	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	140
Histoire - Licence 1 Histoire	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	650
Humanités - Licence 1 Culture humaniste et scientifique	0331766R	Pessac	Universilé Bordeaux Montaigne	Public	40
Information et communication - Licence 1 Alfemand-information communication	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	15
Information et communication - Licence 1 Anglais-information communication	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	40
Information et communication - Licence 1 Espagnol-information communication	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	25
Information et communication - Licence 1 Sciences de l'information et de la communication	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	120
Informatique - Informatique	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	80

16

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Libellé specialité/mention	Gode UAI	Viile	Etablissement	Statut	Capacité
Informatique - informatique	0641919N	Anglet	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus d'Anglet	Public	30
Informatique - Informatique, Mathèmatiques-Informatique, Informatique de gestion - accès par le portall MISIPCG	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	160
Informatique - Parcours international de la mention Informatique	0333298F	Bordeaux	Universitê de Bordeaux - Bordeaux Mêtropole	Public	12
Langues étrangères appliquées - Anglais, Allemand - écogestion	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	120
Langues étrangères appliquées - Anglais, Allemand - tangues de spécialité	0640251A	Pau	Universitè de Pau et des Pays de l'Adour	Public	120
Langues étrangères appliquées - Anglais, Espagnol - écogestion	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	20
Langues étrangères appliquées - Anglais, Espagnol - tangues de spécialité	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	160
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Allemand	0331766R	Possac	Université Bordeaux Montaigne	Public	75
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Angiais-Arabe	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	85
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Chinois	0331766R	Passac	Université Bordeaux Montaigne	Public	106
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Coréen	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Monlaigne	Public	40
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Espagnol	0331766R	Pessac	Universitè Bordeaux Montaigne	Public	440
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Italien	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	88
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Japonais	0331766R	Pessac	Universitė Bordeaux Montaigne	Public	130
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Portugais	0331766R	Pessac	Université Bardeaux Montaigne	Public	55
Langues étrangères appliquées - Licence 1 LEA Anglais-Russe	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	85
Langues, litératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	140
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Basque	0641688M	Bayonne	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Bayonne	Public	40
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Espagnol	0840251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	300
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Allemand	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	35

Rectorat de Bordeaux SAIO

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Libelle spécialité/mention.	Code UAI Ville	viile	Etablissement	Statut	Capacite
Languas, litératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Anglais	0331766R	Pessac	Universitè Bordeaux Montaigne	Public	520
Langues, ittératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Anglais Agen	0470884F	Agen	Université Bordeaux Montaigne - Antenne d'Agen	Public	100
Languas, littératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Anglais - Allemand	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	40
Langues, litératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Arabe	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	100
Langues, littératures & civilisations étrangères et règionales - Licence 1 Chinois	0331766R	Pessac	Universitė Bordeaux Montaigne	Public	90
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Licence 1 Espagnol	0331766R	Pessac	Universitè Bordeaux Montaigne	Public	250
Langues, littératures & civilisations étrangéros et régionales - Licence 1 Japonais	0331766R	Pessac	Universilė Bordeaux Montaigne	Public	120
Langues, littératures & civilisations étrangères et règionales - Licence 1 Russe	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	90
Lettres - Cinéma, Théàtre, Danse	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	7.0
Lettres, langues • Licence 1 italien babei : langues et cultures du monde	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	40
Lettros, langues - Licence 1 Lettros babol: littératures et cultures du monde	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	75
Lettres - Lettres classiques	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	120
Lettres - Lettres, Langues vivantes et disciplines artistiques	064168BM	Вауоппе	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Bayonne	Public	7.5
Lettres - Lettres modernes	0840251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	120
Lettros - Licence 1 Lettras	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	260
Lettres - Licence 1 Lettres classiques	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	50
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	100
Matriemaliques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	80
Mathématiques - Mathématiques	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	200
Mathèmatiques - Mathématiques fondamentales, Ingènierie mathèmatiques, Mathématiques-informatique - accès par le portait MISIPCG	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	195

Rectorat de Bordeaux SAIO

\$

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

Libeilé specialité/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	Statut	Capacite
Mathématiques - Parcours international de la mantion Mathématiques	033329BF	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	12
Musicologie - Licence 1 Musicologie et pratique artistique supérieure	0331766R	Pessac	Universite Bordeaux Montaigne	Public	80
Musicologie - Licence † Musiques actuelles, jazz et chanson	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Moniaigne	Public	40
PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dertiste), Maieulique (sage-ferrmes) - Concours paramédicaux : Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Manipulateur radio, Psychomotricien	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	200
PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maieutique (sage-ferrines) - Première Année Commune aux Etudes de Santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Sage-ferrine)	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	2 500
Philosophie - Licence 1 Anglais-philosophie	0331766R	Pessac	Universite Bordeaux Montaigne	Public	40
Philosophie - Licence 1 Philosophie	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montaigne	Public	135
Physique, chimie - Parcours international de la mention Physique, chimie	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	12
Physique, chinie - Physique, chimie	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	200
Physique, chimie - Physique - Chimie	0641919N	Anglet	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus d'Anglet	Public	80
Physique, chimie - Physique, chimie - accés par le portal MISIPCG	0333298F	Вогфевих	Université de Bordeaux - Bardeaux Métropole	Public	80
Physique · Parcours international de la mention Physique	0333298F	Вогдевих	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	12
Physique - Physique - accès par le portali MISIPCG	033329BF	Вогдевих	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	98
Psychologie - Psychologie	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeeux - Bordeaux Métropole	Public	250
Sciences de la terre - Géosciences et environnement, Génie géologique et civit - accès par le portali SVSTC ou MISIPCG	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	06
Sciences de la terre - Sciences de la Terre	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	50
Sciences de la vie - Sciences de la vie	0641919N	Anglet	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus d'Anglet	Public	100
Sciences de ja via - Sciences de la Vie	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	130
Sciences de la vie - Sciences du vivant , Sciences de la vie et de la terre , Sciences et technologies de l'aliment - accès par le portail SVSTC	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	520
Sciences de la vie - Sciences et technologies de l'aliment, Sciences du vivant, Sciences de la vie et de la terre	0470947Z	Agen	Université de Bordeaux - Antenne d'Agen	Public	35

Rectorat de Bordeaux SAIO

# Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Licence

Libellé specialité/mention	Gode UAL Ville	Ville	Etablissement	Statut	Capacité
Sciences du langage - Licence 1 Sciences du langage	0331766R	Pessac	Université Bordeaux Montalgne	Public	200
Sciences et Techniques des Activilés Physiques et Sportives	0641688M	Bayonne	Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus de Baysone	Public	09
Sciences et Techniques des Activilés Physiques et Sportives. Campus de Tarbos	0640251A	Рзи	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	250
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et techniques des activités physiques et sportives	0333298F	Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordaaux Métropole	Public	300
Sciences pour l'ingénieur - Electronique, énergie électrique, automatique - Mécanique - accés par le portail MISIPCS	0333298F	Вогдеаих	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	140
Sciences pour l'ingénieur - Parcours international de la mantion Sciences pour l'ingénieur	0333298F	Вогаевих	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	12
Socialogie - Socialogie	0333298F	Bordeaux	Université da Bordeaux - Bordeaux Métropole	Public	280
Sociologie - Sociologie	0640251A	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Public	80

# Mention complémentaire

Libelle specialite/mention	Code UAL VIIIe	Ville	Etablissement	Statut	Capacité
Accueil dans transports	0330142A	Bordeaux	Lycée professionnel Tregey Rive De Garonne	Public	15
ę,	04700298	Nérac	Lycée professionnel el Jacques De Romas	Public	15
Aéronautique - oplion avionique	0400027M	Peyrehorade	Lycée polyvalent des métiers de l'aéronaulique Jean Taris	Public	9
Aéronautique opiton avions à moteur à turbines	0400027M	Peyrehorade	Lycée polyvalent des méliers de l'aéronaulique Jean Taris	Public	14
Aéronautique option hélicoptère moteur à turbines	0400027M	Peyrehorade	Lycée polyvalent des métiers de l'aéronautique Jean Taris	Public	4
tion de projets dans te secteur sportif	0330135T	Talence	Lycée Alfred Kasıler	Public	30
Animation-gestion de projeis dans le secteur sporti	0400004M	Capbreton	Lycee professionnel Louis Darmante	Public	30
Maintenance des installations oléohydrautiques et pneumatiques	0640080P	Orthez	Lycée des méliers Moliere	Public	12
Organisateur de réception	0332194F	Arcachon	Lycée des méilers Condorcei Arcachon	Public	15

Annexe de l'arrêté rectoral fixant les capacités des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur dans les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Académie de Bordeaux - Secteur Public - Rentrée 2018

# Mention complémentaire

Libellé spécialité/mention	Code UAI	Ville	Etablissement	Statuti	Capacité
Technicien ascensoriste, service et modernisation	0330076D	Eysines	Lycée professionnel Charles Peguy	Public	15
Tectinicien en énergies renouvelables (option énergie électrique)	0640080P	Orthez	Lycée des métiers Motiere	Public	12
Technicien(ne) en soudage	0330089T Libour	Đ.	Lycée professionnel Industriel et Hotelier Jean Monnet	Public	15
Technicien(ne) en soudage	0330119A	Seint-Médard-en-Jalles	Lycée professionnel Jehan Duperler	Public	12

# Mise à niveau

Libelle specialite/mention	Gode UAI	Viile	Etablissement	Statut	Çapadile.
Hötellerie restauration	0332192D	Talence	0332192D Talence Lycée Hotel Tourisme Gascogne Public 36	Public	36
Hôtellarie restauration	0641823J	Biarritz	Lycée des Méliers - Hôtelier et de Tourisme	Public	24

### SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-21-001

Arrêté portant modificatif composition de la commission régionale des aides de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine



### PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté du 2 1 MARS 2018

### portant modification de la composition de la commission régionale des aides de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

### Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU les articles R131-1 à R131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et notamment l'article R131-18;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Didier Lallement, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-46 du 4 avril 2016 fixant la composition de la commission régionale des aides de l'ADEME Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La liste des personnalités qualifiées figurant au 2. de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2016-46 du 4 avril 2016 fixant la composition de la commission régionale des aides de l'ADEME Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est ainsi modifiée :

- « Monsieur Gilles LACAPE, de la Fédération française du bâtiment (FFB) », en remplacement de Monsieur Benoît TABASTE ;
- « Monsieur Patrice BODIER, directeur régional délégué de la Caisse des Dépôts », en remplacement de Monsieur Eric VIRVAUX ;

Article 2 : Le remplacement des membres de la commission s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté du 4 avril 2016.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

À Bordeaux, le 2 1 MARS 2018

Le Préfet de région,

Didier LALLEMENT

### SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-20-009

Arrêté portant modification de la liste des formations hors apprentissage et organismes habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2018



### PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Sccrétariat général pour les affaires régionales Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du

2 0 MARS 2818

portant modification de la liste des formations hors apprentissage et organismes habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2018

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code du travail, notamment ses articles L6241-1 à L6241-10 et l'article R6241-3;

Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu le décret n° 72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée ;

Vu le décret n° 2014-1031 du 10 septembre 2014 modifiant diverses dispositions relatives à l'apprentissage en application de la loi n° 2014-588 du 5 mars 2014 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/MPFQ/2015/320 du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la publication des listes préfectorales mentionnées à l'article R.6241-3 et à l'article R.6241-3-1 du code du travail ;

Vu les listes transmises par les services instructeurs en Nouvelle-Aquitaine;

Vu la consultation du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) en date du 14 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant la liste des formations hors apprentissage et organismes habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2018;

Vu les demandes des rectorats de Bordeaux et de Poitiers, suite au contrôle exercé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine :

### ARRÊTE

### Article 1er

La liste des formations hors apprentissage et organismes habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, pour l'année 2018, est modifiée conformément au tableau annexé.

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60

1/2

### Article 2

Cette liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage

### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

### Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 20 MARS 2018

Le préfet de région,

Pour le Préfet, L'Adjoint en Socrétaire général pour les affaires régionales,

Dominique DEVIERS

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à : M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine 4 b esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s);

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX

### SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2018-03-20-008

Arrêté portant modification de la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine



### PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affàires régionales Mission déconcentration, modernisation et affàires juridiques

Arrêté du 20 MARS 2011

portant modification de la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine modifié ;

Vu la démission du 25 février 2018 de Mme Coline HUGEL, conseillère du CESER dans le collège 3 au sein de la famille "culture et économie culturelle";

Vu la proposition du 3 mars 2018 du Président des librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

### ARRÊTE

### Article 1er

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région - III.8 Culture et économie culturelle

Sur proposition de l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine :

- Mme Ariane TAPINOS est désignée pour siéger au CESER Nouvelle-Aquitaine en remplacement de Mme Coline HUGEL, démissionnaire.

### Article 2

Le reste sans changement.

### Article 3

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, et notifié au Président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine, au Président du conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et aux Préfets des départements de la Charente, de Charente-Maritime, de Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

> Fait à Bordeaux, le 20 MARS 2018 Le Préfet de région,

Pour le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales,

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à : M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine 4 b esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX Cedex;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s);

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX

Dominique DEVIERS